

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2026

Le Conseil municipal convoqué le 11 mai 2026 s'est réuni le mardi 12 mai 2026 à 19 h 30, en réunion extraordinaire, à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Amendes de police
2. Schéma directeur de l'eau : travaux envisagés pour la réalisation du DIAG AEP

La séance est ouverte à 19h30.

Tous les conseillers sont présents sauf Madame Cécile BUIS (pouvoir à Stéphanie RIGAUD) et Monsieur Fabrice SAUSSEREAU (pouvoir à Hervé PAQUE).

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2026 a été adopté avec le rajout suivant : Suite à la demande de Monsieur Dominique LAURENT pour participer aux réunions de l'exécutif, la réponse de Monsieur Frédéric SAYN n'avait pas été apportée dans le compte-rendu du 23 avril 2026. Monsieur Sayn avait répondu que les réunions de l'exécutif n'étaient pas encore mises en place.

Demande faite par Madame Ophélie JOST afin de connaître le calcul des taux des taxes directes. Le conseil municipal ne vote que les taux de la commune. Les autres sont établies par les autres collectivités territoriales (Département, Région, Communauté de communes).

Monsieur Frédéric SAYN est nommé secrétaire de séance.

1. Travaux signalétique dans le cadre des amendes de police

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter le Département pour l'obtention d'une aide dans le cadre des amendes de Police.

Il s'agirait d'effectuer différents travaux de signalétique, à savoir la mise en place de marquage au sol et divers panneaux.

Le montant des travaux s'élève à 1466,90 € HT soit 1760,28 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'aide du Département au titre des Amendes de Police pour un montant 1466,90 € HT soit 1760,28 € TTC et autorise Madame le Maire à engager les travaux.

2. Demande de subventions pour la réalisation des travaux connexes aux schémas directeur d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement.

Le Maire indique à l'Assemblée que la commune a engagé l'élaboration d'un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable et un schéma directeur d'Assainissement

Le schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable a pour objectif :

- D'établir un état des lieux complet du réseau d'eau potable, incluant le bilan des travaux réalisés, la mise à jour des données patrimoniales (SIG, synoptique), le géoréférencement des ouvrages et l'analyse de la qualité de l'eau et des performances du réseau
- De compléter ce diagnostic par des campagnes de mesures (périodes de pointe et de fonctionnement moyen) et des investigations ciblées (recherche de fuites), afin de fiabiliser les indicateurs de performance
- De modéliser le fonctionnement hydraulique actuel et futur du réseau, en intégrant plusieurs scénarios d'évolution

- D'identifier et de hiérarchiser les besoins d'amélioration du service (sécurisation de l'alimentation, optimisation des équipements, renouvellement des réseaux, amélioration de la qualité de l'eau, gestion des problématiques spécifiques comme le CVM)
- De définir une stratégie d'aménagement et d'investissement cohérente à moyen et long terme, intégrant les enjeux techniques, patrimoniaux et financiers
- D'aboutir à un schéma directeur permettant de planifier les travaux sur 10 à 20 ans et d'anticiper leur impact sur le prix de l'eau potable

Le schéma directeur d'assainissement a pour objectif :

- D'établir un diagnostic global du système d'assainissement, incluant les réseaux, la station d'épuration et les rejets au milieu naturel, ainsi que d'améliorer la connaissance patrimoniale (reconnaissance et géoréférencement),
- De caractériser le fonctionnement du système, notamment en période de nappe haute, afin de quantifier et localiser les apports d'eaux claires parasites, avec l'appui de mesures et de données existantes,
- De réaliser, le cas échéant, des investigations complémentaires pour identifier précisément les dysfonctionnements,
- D'analyser les besoins futurs du territoire et de vérifier l'adéquation et les performances des ouvrages existants,
- De définir des scénarios d'aménagement et un programme de travaux visant à améliorer le fonctionnement du système et à réduire les apports parasites,
- D'élaborer un schéma directeur d'assainissement permettant de planifier les investissements à moyen et long terme, en cohérence avec les capacités financières de la collectivité,
- Et, si nécessaire, de réviser le zonage d'assainissement.

La mairie rappelle que l'Agence de l'eau et le département réclament systématiquement un schéma directeur de moins de 10 ans pour se prononcer sur l'attribution ou non de subvention.

Le maire précise que les schémas directeurs et les travaux connexes nécessaires pour mener à bien ces missions font l'objet d'un financement par le Département de la Drôme et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Une première demande de subvention a été faite pour le schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable sur la base de 30 821,25 € HT dont :

27 283,75 € HT en tranche ferme

3 537,50 € HT en tranche optionnelle

Une deuxième demande de subvention a été faite pour le schéma directeur d'Assainissement sur base de 38 783,30 € HT dont :

28 326,80 € HT en tranche ferme

10 456,50 € HT en tranche optionnelle.

Une demande de subvention complémentaire est faite pour les travaux connexes sur la base de 33 300,00 € HT dont :

24 800,00 € HT pour le schéma directeur d'eau potable

Pose d'un compteur de sectorisation sous RD y compris chambre 14 100,00 € HT

Remplacement de vannes de sectorisation (Pour 2 vannes) 2 600,00 € HT

Nettoyage de tube à longes (Pour 10 tubes à longe) 500,00 € HT

Remplacement de compteurs (2 compteurs) 2 600,00 € HT

Réparation de fuites (Pour 2 réparations de fuites) 3 500,00 € HT

Réalisation de sondages (Pour 3 sondages) 1 500,00 € HT

8 500,00 €HT pour le schéma directeur d'assainissement	
Dégagement des regards sous chaussée (Pour 10 regards)	3 000,00 € HT
Réalisation de sondages (Pour 5 sondages)	1 500,00 € HT
Réparations ponctuelles indispensables (Pour 2 réparations)	2 500,00 € HT
Investigation complémentaire sur le collecteur principal rue du Trou du loup	1 500,00 € HT

Vu :

Le code général des collectivités territoriales Article R2225-5

Le code de la commande publique

La délibération de la commune de Beaufort-sur-Gervanne en date du 21 octobre 2024, décidant de lancer un schéma directeur AEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Sollicite :

Le financement du Département de la Drôme et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
Pour les travaux connexes

Le schéma directeur d'eau potable	Coût en HT
Agence de l'eau (50 %)	16 650 €HT
Conseil Départemental (30 %)	9 990 €HT
Reste à charge (20 %)	6 660 €HT
TOTAL	33 300 €HT

Dit :

Que cette délibération sera notifiée au trésorier payeur

Que la présente délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Décide :

D'adopter le projet de réalisation du schéma directeur d'eau potable et le projet des travaux connexes

3. Question diverse :

- Madame Catherine MATHIEU apporte une question diverse au sujet du bâtiment intercommunal en cours de construction :

l'accès par le chemin du Colombier et la sortie par la RD 70 ne lui convient pas, que la couleur du bâtiment est trop sombre et que la partie en zinc détériore le paysage.

Elle pense que les bassins de rétention d'eau seront inefficace.

Ce projet lui semble ne pas s'intégrer en Biovallée.

- Suite à la rencontre de présentation du projet avec Madame la Présidente, Christine MARION et Monsieur le Directeur Fabien DUVERT, il est prévu une présentation pour les habitants de la vallée le 12 juin 2026 à 19h à la salle d'animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29.